



# BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de € 285 000 000  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 30 juin 2013

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2013.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	33,421 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	<b>33,421 M€</b>

<b>Types de contreparties</b>	<b>Encours</b>
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	33,421 M€
-autres	0 M€
	<b>33,421 M€</b>

<b>Types de garanties</b>	<b>Encours</b>
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6,721 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	26,700 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	<b>33,421 M€</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	5,148 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1,573 M€
	<b>6,721 M€</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19,568 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	7,132 M€
	<b>26,700 M€</b>

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>		
<b>Année de conclusion du contrat de prêt</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
1993	0 M€	38
1994	1 M€	107
1995	1 M€	67
1996	5 M€	544
1997	15 M€	875
1998	28 M€	1,248
1999	66 M€	2,393
2000	71 M€	2,172
2001	100 M€	2,298
2002	140 M€	2,729
2003	516 M€	8,212
2004	898 M€	11,328
2005	1,147 M€	12,569
2006	1,135 M€	10,952
2007	832 M€	7,384
2008	557 M€	4,913
2009	362 M€	3,054
2010	353 M€	2,535
2011	294 M€	1,991
2012	180 M€	1,221
2013	21 M€	116
	<b>6,721 M€</b>	<b>76,746</b>
<i>prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</i>		
<b>Année de conclusion du contrat de prêt</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
1994	0 M€	2
1995	0 M€	4
1996	0 M€	15
1997	1 M€	44
1998	3 M€	98
1999	6 M€	262
2000	18 M€	632
2001	45 M€	1,321
2002	71 M€	1,729
2003	558 M€	12,968
2004	1,014 M€	18,422
2005	1,734 M€	24,622
2006	2,240 M€	28,164
2007	2,275 M€	23,546
2008	1,976 M€	21,085
2009	3,356 M€	31,127
2010	6,255 M€	50,058
2011	4,136 M€	35,402
2012	2,350 M€	20,402
2013	661 M€	5,337
	<b>26,700 M€</b>	<b>275,240</b>

4) Répartition selon la durée résiduelle :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	667
1	25 M€	2,818
2	54 M€	2,924
3	92 M€	3,373
4	113 M€	3,169
5	173 M€	3,994
6	222 M€	4,190
7	269 M€	4,145
8	289 M€	3,860
9	271 M€	3,319
10	335 M€	3,820
11	425 M€	4,581
12	555 M€	5,402
13	653 M€	5,985
14	616 M€	5,294
15	532 M€	4,405
16	508 M€	4,227
17	351 M€	2,714
18	261 M€	1,866
19	206 M€	1,367
20	199 M€	1,274
21	170 M€	1,055
22	145 M€	839
23	108 M€	624
24	58 M€	314
25	37 M€	212
26	20 M€	120
27	14 M€	69
28	12 M€	71
29	6 M€	32
30	3 M€	16
	<b>6,721 M€</b>	<b>76,746</b>

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	6 M€	2,297
1	65 M€	6,863
2	161 M€	8,744
3	270 M€	10,135
4	367 M€	10,103
5	523 M€	11,747
6	709 M€	13,182
7	963 M€	15,104
8	1,213 M€	16,655
9	1,273 M€	15,782
10	1,334 M€	15,056
11	1,323 M€	14,158
12	1,818 M€	16,751
13	1,848 M€	16,335
14	1,870 M€	15,432
15	1,764 M€	13,112
16	1,508 M€	10,655
17	1,900 M€	12,844
18	1,672 M€	11,235
19	1,389 M€	9,277
20	890 M€	5,841
21	909 M€	5,861
22	1,353 M€	8,290
23	1,111 M€	6,760
24	376 M€	2,457
25	53 M€	345
26	20 M€	128
27	7 M€	48
28	6 M€	38
29	1 M€	4
30	0 M€	1
	<b>26,700 M€</b>	<b>275,240</b>

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme au 30 juin 2013 est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

## **II – Exposition sur des personnes publiques**

Au 30 juin 2013, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

## **III – Organismes de titrisation et entités similaires**

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 juin 2013.

## **IV – Valeurs de remplacement**

Au 30 juin 2013, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 9 325 638.60 euros
- Dépôts à terme à un ou deux mois des sommes provenant du placement des fonds propres, des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés à maturité sur les mêmes durées. Voici leur répartition par durée résiduelle :

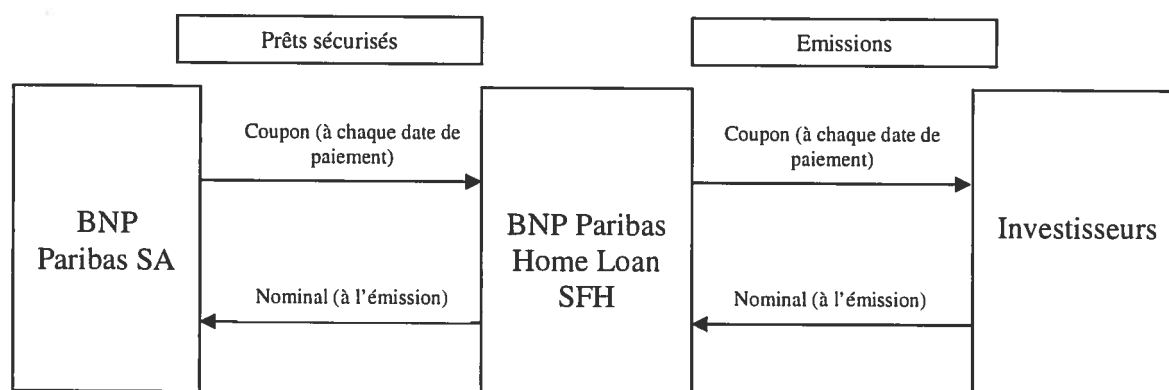
Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
01-juil.-13	1	50,000,000
14-juil.-13	14	140,000,000
13-août-13	44	135,000,000
		<b>325,000,000</b>

## **V – Remboursements anticipés**

Au cours du deuxième trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 7,88% (taux annualisé).

## VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

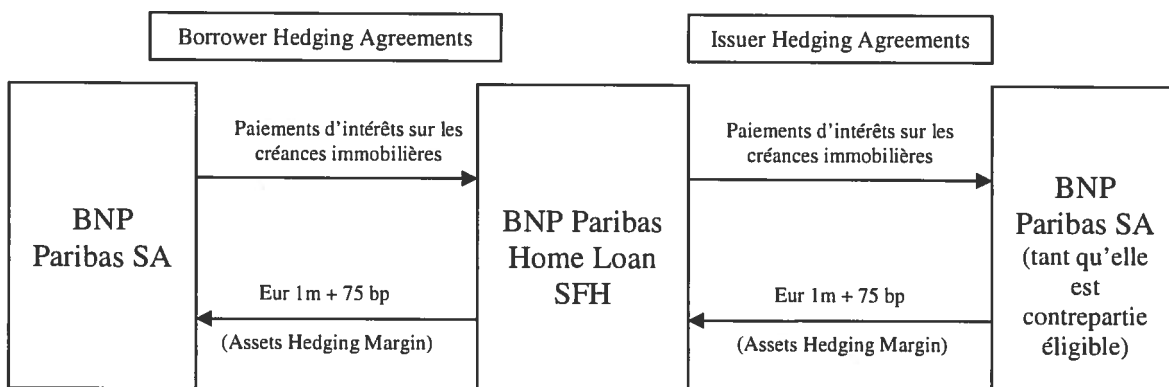
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation actuelle du programme d'émission : A-1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire

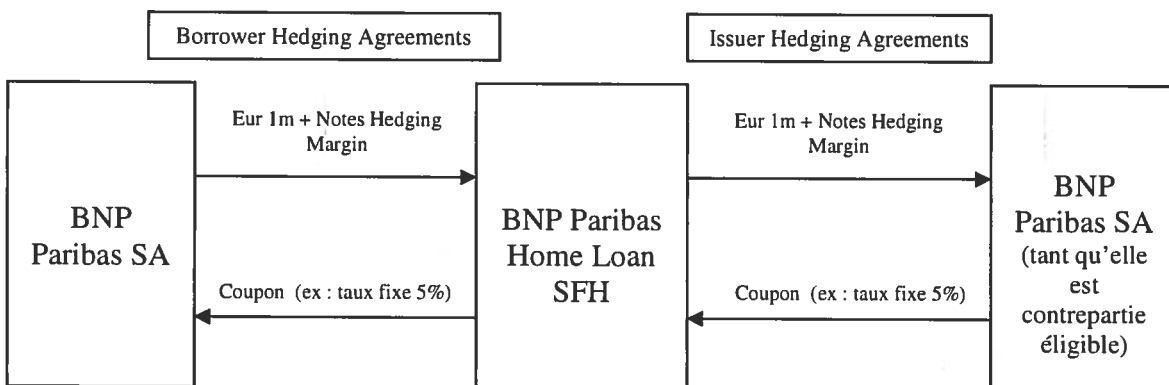
garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

**Swap d'actif**



**Swaps de passif (émissions)**



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité



car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 1 ou 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 30 juin 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 37 000 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 11% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

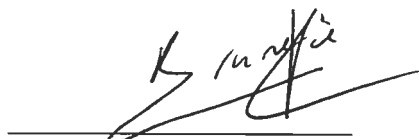
## **VII – Couverture du besoin de liquidité**

Au 30 juin 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 92 826 euros.
- Les intérêts à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres, des sommes provenant des intérêts subordonnés représentent 228 083 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013,



**Mme Valérie BRUNERIE**

**Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH**